

Formation de base en éclairage axé sur l'éclairage routier et autres applications extérieures (logiciel de calcul AGI32)

Formation continue

À Québec

Pavillon Adrien-Pouliot,
Université Laval,
30 et 31 mai 2011



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences et de génie
Formation continue

Objectifs

Ce séminaire permettra aux professionnels du génie-conseil et des municipalités de réaliser des projets d'éclairage routier et de se familiariser avec le logiciel de calcul AGI32.

Clientèle

Le cours s'adresse aux concepteurs d'éclairage routier au service des municipalités ou de firmes en génie-conseil.

Contenu

Première partie théorique

- **La Lumière** : définition
- **Anatomie de l'œil**
Rétine ,cônes, bâtonnets
- **La vision**
photopique, mésopique, scotopique, daltonisme
- **Unité de Mesure**
Flux Lumen, Intensité cd,
Niveaux d'éclairage lux ou fc,
Luminance (cd/m^2)
- **Appareils de mesures**
- **Contraste**
- **Luminance de Voile**
- **Photométrie IES**
- **Classification de luminaires**
Projecteur distribution Nema Type1 à 7
Luminaire routier défilement Type I à VBUG
- **Calcul points par points**
Loi de l'inverse du carré
- **Luminance**
- **Éclairage Routier**
Surface Table R
Formule pour la luminance
Formule pour la luminance de voile
STV, T1
Normes RP8
- **Tunnels**
Normes RP22
- **Éclairage stationnement**
Normes RP20-RP33
- **Éclairage de terrain sportif**
Normes RP6
CV, UG, GR

Deuxième partie pratique AGI32

- **Présentation de l'interface AGI32**
- **Survol des fonctions (Toolbox)**
Fonction vectorielle et importation CAD
Fonction 3d
Importation et le positionnement des luminaires
Création des grilles de calculs
- **Utilisation du (Roadway Optimizer)**
Application nord- américaine RP8 seulement.
- **Exercices pratiques**
Différentes applications routières
Un tunnel
Un stationnement
Un terrain sportif
- **Monter un rapport avec (Page Builder)**
- **Exécuter une animation**



Formateur :

Peer Éric Moldvar, consultant en éclairage,
Éclairage Techno.

Inscription

Les frais d'inscription sont de 1 295 \$ et comprennent l'inscription au cours, les repas, les pauses santé et le stationnement. Un reçu officiel sera émis par le Service des finances de l'Université Laval.

Vous vous inscrivez par courrier, par télécopieur ou en ligne au moins dix jours avant la tenue de l'activité à l'adresse indiquée. Passé ce délai, nous pourrions toujours accepter des inscriptions si des places sont encore disponibles.

Mode de paiement

Les frais d'inscription doivent être acquittés en entier au moment de l'inscription.

Les modes de paiement possibles sont :

- chèque ou mandat-poste
(fait à l'ordre de l'Université Laval);
- carte de crédit Visa ou MasterCard
(remplir l'espace réservé à cette fin);
- facture à l'employeur
(joindre une lettre d'autorisation ou un numéro de commande).

Annulation

Si vous désirez annuler votre inscription:

- 1) au plus tard cinq jours ouvrables avant la tenue de l'activité, 25 % des frais d'inscription seront retenus;
- 2) après le début du cours : aucun remboursement.

Attestation

Après avoir suivi le cours, vous recevrez une attestation de participation indiquant le titre du cours, son contenu et le nombre d'unités d'éducation continue (UEC) rattaché à cette activité, soit 1,6 UEC. Une unité d'éducation continue représente 10 heures de participation.



Renseignements et inscription

Pavillon J.-A.-DeSève, bureau 1153
avenue des Sciences -Humaines
Université Laval, Québec (QC) G1V 0A6

Tél. 418 656-3202 ou 1 877 785-2825, poste 3202
Télécopieur 418 656-5538

Courriel fc@fc.ulaval.ca

Inscription en ligne
www.formationpubliques.ulaval.ca
Sous la rubrique formations spécialisées -
sciences et génie - Génie civil

DEMANDE D'INSCRIPTION

RETOURNER À :


 Formation continue
 Pavillon J.-A.-DeSève (1153)
 Cité universitaire (Québec)
 G1K 7P4

 Téléphone: 418-656-3202
 1-877-785-2825 poste 3202
 Télécopieur: 418-656-5538

M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	NOM	PRÉNOM		NUMÉRO MATRICULE	
ADRESSE À DOMICILE	N°	RUE	APP.	N° DE TÉLÉPHONE (domicile)	
	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	PAYS	
DATE DE NAISSANCE		N° D'ASSURANCE SOCIALE (facultatif)		Courriel	
NOM DE L'EMPLOYEUR ACTUEL		FONCTION		N° DE TÉLÉPHONE (travail)	N° DE TÉLÉCOPIEUR (travail)
NUMÉRO DU COURS GPL-A4234	Formation de base en éclairage axé sur l'éclairage routier et autres applications extérieures (logiciel de calcul AGI32) 30-31 mai 2011				FRAIS 1 295 \$
MODALITÉS DE PAIEMENT	<input type="checkbox"/> Chèque fait à l'ordre de « Université Laval »		<input type="checkbox"/> VISA	<input type="checkbox"/> MASTERCARD	Expiration
	<input type="checkbox"/> Facturation : N° de commande : _____ ou joindre une lettre de votre employeur s'engageant à payer les frais.		N° de carte de crédit		_____
			Nom du titulaire : _____		
			Date	Signature	
T : 052	Type 0	Code 0.200.01	Paiement	C R A F B	Dépôt n°
			Date	Date	

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément aux stipulations de l'article 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, l'Université Laval vous informe par la présente que les renseignements nominatifs qu'elle vous demande de lui communiquer de même que ceux qu'elle consignera à votre dossier par la suite, le cas échéant, sont confidentiels et ne serviront qu'à la gestion de vos études et de votre statut par les personnes habilitées à le faire aux termes du Règlement sur la protection des renseignements personnels de l'Université Laval, disponible au secrétariat de la Direction générale de la formation continue.

Les renseignements recueillis à l'occasion de votre demande d'inscription ont un caractère obligatoire et quiconque refuse de les fournir ne peut se prévaloir du statut d'étudiant de l'Université Laval.

L'Université vous informe par la présente que vous pourrez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier conservé à la Direction générale de la formation continue aux heures habituelles d'ouverture des bureaux et en présence d'un membre du personnel de la Direction générale de la formation continue. La Loi vous assure aussi le droit de rectification d'un renseignement versé à votre dossier. Avant d'exercer ces droits en vertu des dispositions de cette loi, il est suggéré de vous adresser au responsable de la Direction générale de la formation continue. Au besoin, on peut adresser une requête écrite au Secrétaire général à titre de responsable, au sein de l'Université, de l'application de la Loi. Des formulaires à cet effet sont disponibles au secrétariat de la Direction générale de la formation continue, Pavillon J.-A.-DeSève, bureau 1153, Université Laval, Québec, G1K 7P4.

FORMATION ET IMPÔT

L'Université Laval étant un établissement d'enseignement reconnu, les investissements effectués pour la formation seront admis en vertu de la loi favorisant le développement de la main-d'œuvre. À certaines conditions, le gouvernement du Québec offre des crédits d'impôt qui, joints aux déductions provinciale et fédérale, permettent une réduction des coûts des programmes et des salaires de la main-d'œuvre en formation. Pour en savoir davantage sur les conditions et les modalités de la loi ou du crédit d'impôt, veuillez vous adresser au bureau d'Emploi-Québec de votre région.